

**COMMUNE DE TRIE SUR BAÏSE
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

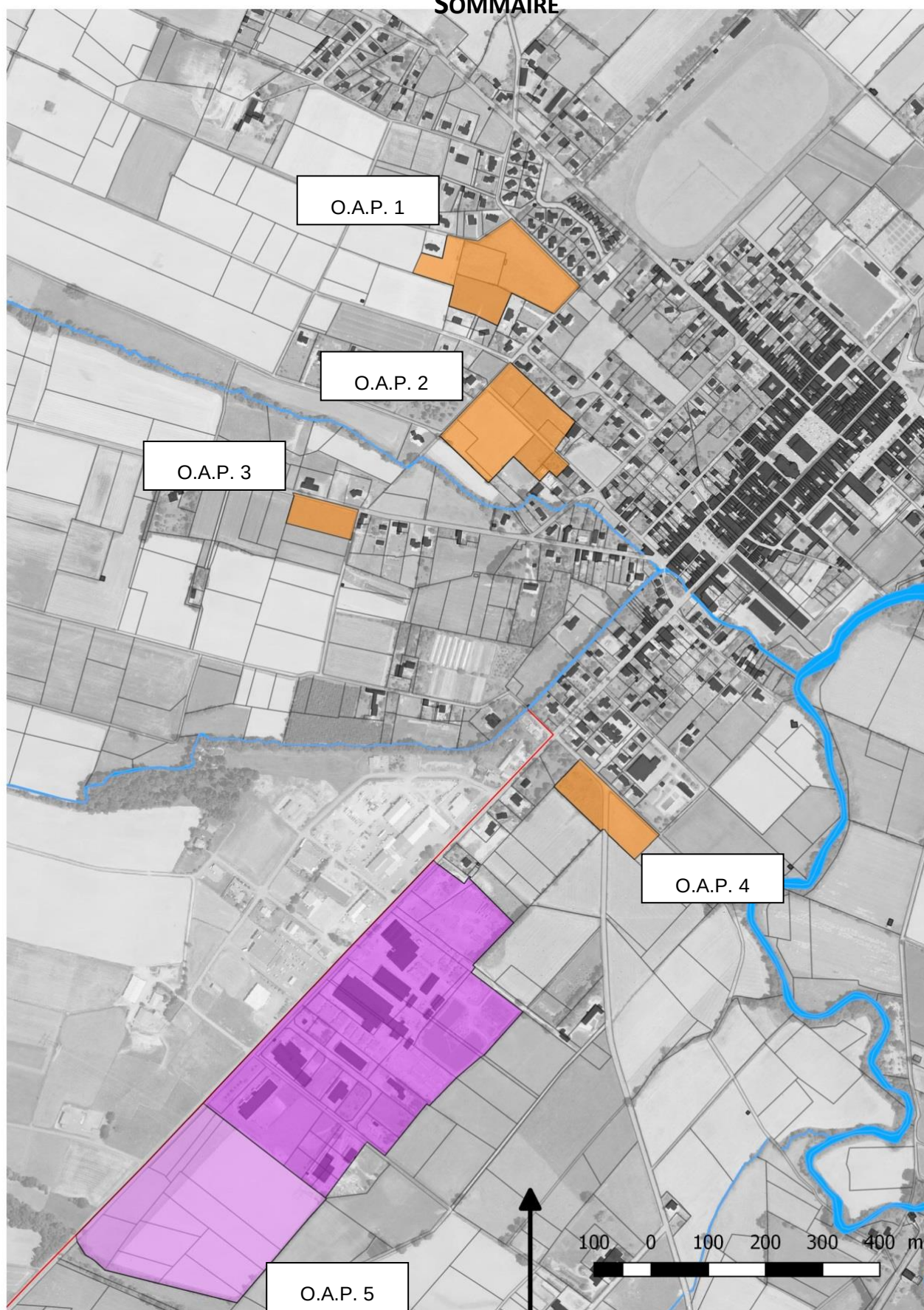


**PIECE N°5
ORIENTATIONS D' AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
DOSSIER D'ARRET**

PLU arrêté en Conseil Municipal le 28/03/2017
Enquête Publique du 23/08/2018 au 24/09/2018
PLU approuvé en Conseil Municipal le 29/04/2019



SOMMAIRE



O.A.P. N°1 – SECTEUR CHEMIN DE LA HERRERE

A. ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe au nord-ouest du centre bourg, à proximité immédiate des constructions existantes

Superficie	2.8 ha
Situation	Chemin de la Hèrrère
Utilisation du sol	Cultures / prairies
Topographie	Assez favorable
Contexte	La zone concernée en continuité du centre-bourg, en interface avec l'espace agricole vers l'ouest.

B. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

B1. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est d'organiser un développement cohérent de ce secteur avec l'existant afin d'accueillir environ 20 à 22 logements. L'aménagement se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble qui pourra être divisé en plusieurs phases (justifications à produire par les porteurs de projet).

B2. AMENAGEMENTS SOUHAITES

La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Deux principes de voiries internes à créer ainsi qu'un maillage piétonnier à prévoir.
- Un talus et des haies existantes à préserver.
- Un principe de place / espace vert à prévoir au carrefour avec le chemin de la Hèrrère.
- Un principe d'espace vert interne à la zone à prévoir.

0 25 50 m



Chemin à
aménager en rue

Principe d'espace vert en
coeur de quartier avec
maillage piétonnier vers la
voie interne

Principe de cheminement
piétonnier à créer

Talus existant à
préservier

Principe de place/espace
vert pouvant accueillir un
éventuel équipement public à
l'interface des différents
quartiers

Principe de voie
interne à créer

Principe de voie
interne à créer

Haie existante à
préservier

Chemin de la Herrère

Emplacement réservé
pour création d'un
accès vers le bourg

OAP n°1

Emprise de l'OAP

Principe d'accès

Objectifs : environ 20 à 22 logements

O.A.P. N°2 – SECTEUR RUE DES CHAMPS

A. ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe à l'ouest du centre-bourg, à proximité du ruisseau du Pélam.

Superficie	2.78 ha (dont 1.40 ha en emplacement réservé « équipement public »)
Situation	Rue des champs / Rue des Carreys
Utilisation du sol	Cultures / prairies
Topographie	Zone globalement plate ; petite déclinaison vers le Pelam.
Contexte	La zone concernée se trouve englobée dans le bâti existant.

B. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

B1. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est d'organiser un développement cohérent de ce secteur avec l'existant afin d'accueillir environ 10 logements répartis comme suit :

- Environ 5 logements pour la partie au nord de la rue des champs ;
- Environ 2 logements pour la partie au sud de la rue des champs ;
- Environ 3 logements pour la partie à l'ouest de la rue des carreys.

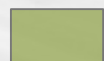
B2. AMENAGEMENTS SOUHAITES

La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Permettre la mise en place d'un cheminement piétonnier reliant la rue des champs et la rue de Lapeyre. Ce maillage doux permettra aux habitants de ce secteur d'accéder au centre-bourg à pied / en vélo via des itinéraires sécurisés.
- Instaurer un principe d'alignement des constructions à 10 mètres du fond de la parcelle au nord de la rue des champs afin de disposer du maximum de terrain en jardin au sud et de dégager l'espace le long de la rue des champs (favorable en fonction de l'équipement public qui sera mis en place sur la partie sud de la rue des champs).
- Instaurer un principe d'alignement des constructions sur la rue des champs et sur la rue des carreys pour les deux autres secteurs permettant de prolonger le front bâti déjà existant.
- La haie existante au sud devra également être préservée ou replantée.

0 25 50 m



Emprise de l'OAP



Principe d'accès

Objectifs : environ
5 logements

Principe d'alignement arrière
des constructions (10 mètres de
la limite du fond de parcelle)

Rue des Champs

Emplacement réservé pour
création d'un équipement public

Objectifs : 3
logements

Objectifs : 2
logements

Rue des Carreys

Principe d'alignement
des constructions en
limite de voirie

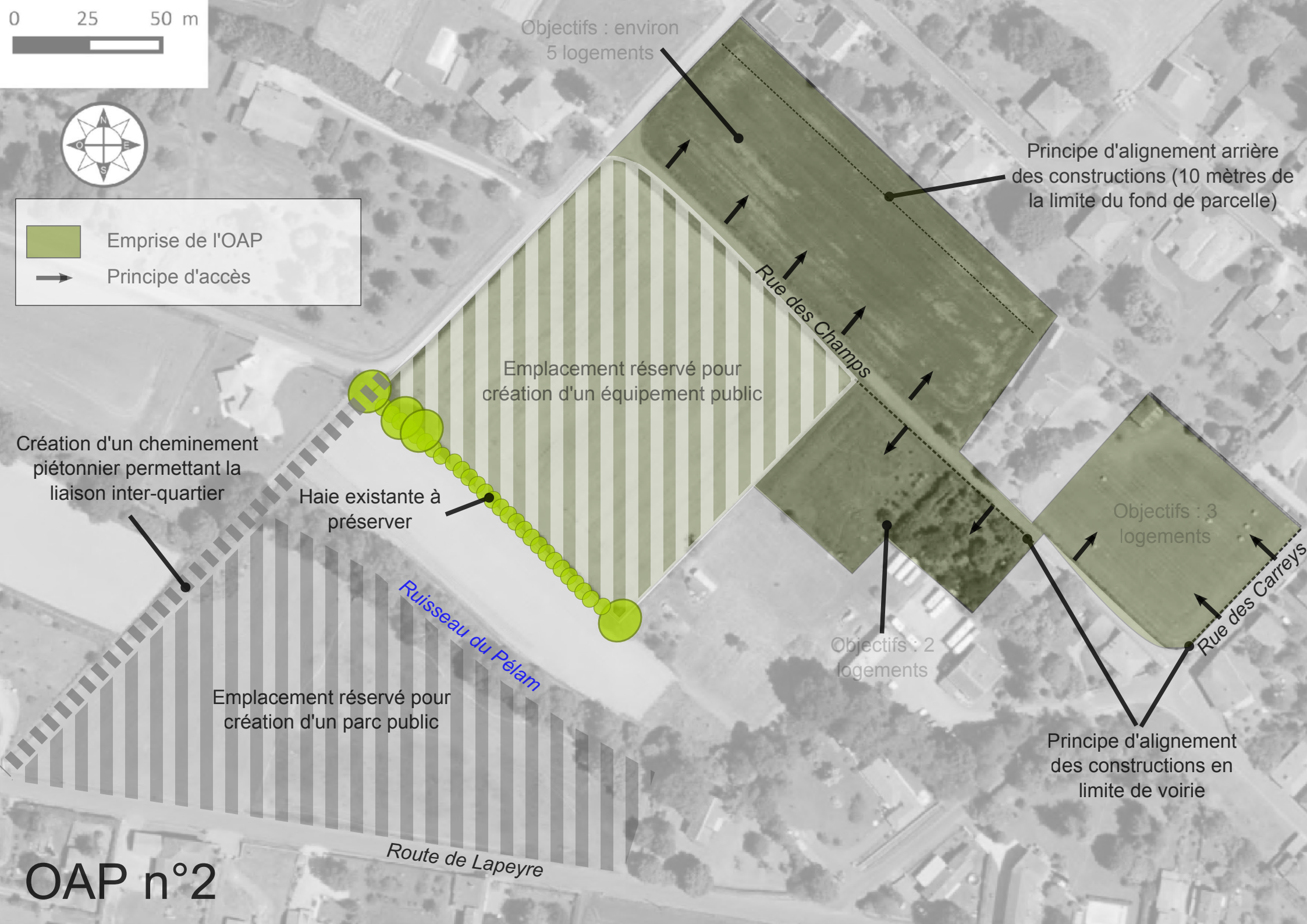
Haie existante à
présérer

Ruisseau du Pélam

Emplacement réservé pour
création d'un parc public

Route de Lapeyre

OAP n°2



O.A.P. N°3 – SECTEUR RUE DE LAPEYRE

A. ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe à l'ouest du centre-bourg, le long de la rue de Lapeyre. Ce secteur constructible permet de créer une continuité bâtie à l'entrée ouest depuis le village de Lapeyre vers Trie sur Baise, en continuité des constructions existantes.

Superficie	0.63 ha
Situation	Rue de Lapeyre – Sortie Ouest du village en direction du village voisin de Lapeyre
Utilisation du sol	Cultures / prairies
Topographie	Pentes modérées sur la partie la plus proche de la route de Lapeyre. Déclinaison importante plus on s'éloigne de la rue de Lapeyre.
Contexte	La zone concernée se trouve en continuité du bâti existant, à la sortie du village de Trie sur Baise

B. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

B1. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est d'organiser un développement cohérent de ce secteur avec l'existant afin d'accueillir entre 3 et 4 logements.

B2. AMENAGEMENTS SOUHAITES

La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Permettre la mise en place d'un cheminement piétonnier le long de la route de Lapeyre et relier ce cheminement piéton à la rue des champs via un sentier transversale. Ce maillage doux permettra aux habitants de ce secteur d'accéder au centre-bourg à pied / en vélo via des itinéraires sécurisés.
- Instaurer un recul des constructions de 5 mètres minimum le long de la rue de Lapeyre (la construction en limite étant autorisée dans le règlement écrit). Ce recul permettra, à long terme et si besoin, des aménagements de « sécurité » sur la route départementale.

0 25 50 m



 Emprise de l'OAP

 Principe d'accès

Objectif : environ 3 à 4 logements

Chemin rural

Ruisseau du Pélam

Emplacement réservé
pour création d'un
cheminement piétonnier

Emplacement réservé
pour création d'un
cheminement piétonnier

Route de Lapeyre

Principe de recul homogène des
constructions

Emplacement réservé pour
création d'un parc public

OAP n°3

O.A.P. N°4 – SECTEUR ROUTE DE GALAN

A. ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe au sud-est du centre-bourg, à la sortie du village, direction Galan.

Superficie	1.23 ha
Situation	Route de Galan
Utilisation du sol	Cultures / prairies
Topographie	Zone globalement plate
Contexte	La zone concernée se trouve en extension du village, en interface avec l'espace agricole.

B. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

B1. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est d'organiser un développement cohérent de ce secteur avec l'existant afin d'accueillir environ 8 à 10 logements. L'aménagement se fera dans le cadre de 2 projets d'ensemble (un pour le secteur à l'ouest de la Route de Galan et l'autre pour le secteur à l'est de la route de Galan).

B2. AMENAGEMENTS SOUHAITES

La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Secteur à l'ouest de la Route de Galan :
 - Principe de voirie interne à créer afin de préserver un accès vers les parcelles situées à l'arrière.
 - Clôture de type haie, éventuellement doublé d'un grillage côté intérieur de la parcelle (pas de clôture opaque).
- Secteur à l'est de la Route de Galan :
 - Poursuivre l'aménagement du chemin en rue.
 - Clôture de type haie, éventuellement doublé d'un grillage côté intérieur de la parcelle (pas de clôture opaque).

0 25 50 m



Emprise de l'OAP

Principe d'accès

Objectifs : 8 à 10 logements

Principe de voie interne à
créer en préservant un
accès vers les parcelles
situées à l'arrière

Clôture de type haie,
éventuellement
doublée d'un grillage
côté intérieur de la
parcelle

Poursuivre
l'aménagement du
chemin en rue

Clôture de type haie,
éventuellement
doublée d'un grillage
côté intérieur de la
parcelle

Route de Galan

OAP n°4

O.A.P. N°5 – SECTEUR ROUTE DE TARBES – DEDIE AUX ACTIVITES

A. ETAT INITIAL

Le secteur concerné se situe au sud du centre-bourg, route de Tarbes. C'est un secteur dédié aux activités.

Superficie	8.41 ha
Situation	Route de Tarbes
Utilisation du sol	Initialement : Cultures / prairies ; Aujourd'hui : en cours d'aménagement par la Communauté de Communes du Pays de Trie et de Magnoac
Topographie	Zone globalement plate
Contexte	La zone concernée se trouve en extension du village, en interface avec l'espace agricole.

B. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

B1. OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est d'organiser un développement cohérent de ce secteur avec l'existant afin d'accueillir de nouvelles activités.

B2. AMENAGEMENTS SOUHAITES

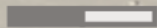
La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Carrefour avec la route de Tarbes à aménager ;
- Maillage de voirie et liaison piétonne interne à la zone à aménager ;
- Pour la gestion des eaux pluviales : prévoir un réseau de noues ;
- Espace vert à créer en bordure de route départementale ;
- Haie existante au sud à conserver ;
- Fossés existants au sud et à l'est à conserver.
- Zone Naturelle avec zone humide en bordure du ruisseau de Cayssac au sud à préserver



0 25 50 m



Carrefour à
aménager

Principe d'espace vert à
créer

Principe de cheminement
piétonnier à créer

Gestion des eaux
pluviales: noues à
créer

Principe de voie
interne à créer

Placette de
retournement à créer

Zope naturelle
humide en
bordure du
ruisseau de
Cayssac à
préserv

Haie existante à
préserv

Fossé à maintenir

OAP n°5

Objectifs : Activités